



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 27 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 22/10/2025

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 8

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, adjoints au Maire,
Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, M. Adrien LECERF, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à Monsieur Nicolas ESNAULT, Monsieur Matthias DUBOURGUAIS à Madame Stéphanie SALERNO, Madame Brigitte FIQUET-ASSIRATI à Monsieur Dominique DELIVET, Monsieur Didier GODEFROY à Monsieur Emmanuel BERTHELOT, Monsieur Gilbert LABOUROT à Madame Stéphanie PACCAUD, Monsieur Gaël LEBOUCHER à Madame Marie-Françoise ISABEL, Monsieur Eric LEFEBVRE à Madame Virginie COISEL, Monsieur Raphaël RIOLON à Monsieur Gilbert GEMY

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Jacques-Yves OUIN

Délibération n°2025-067

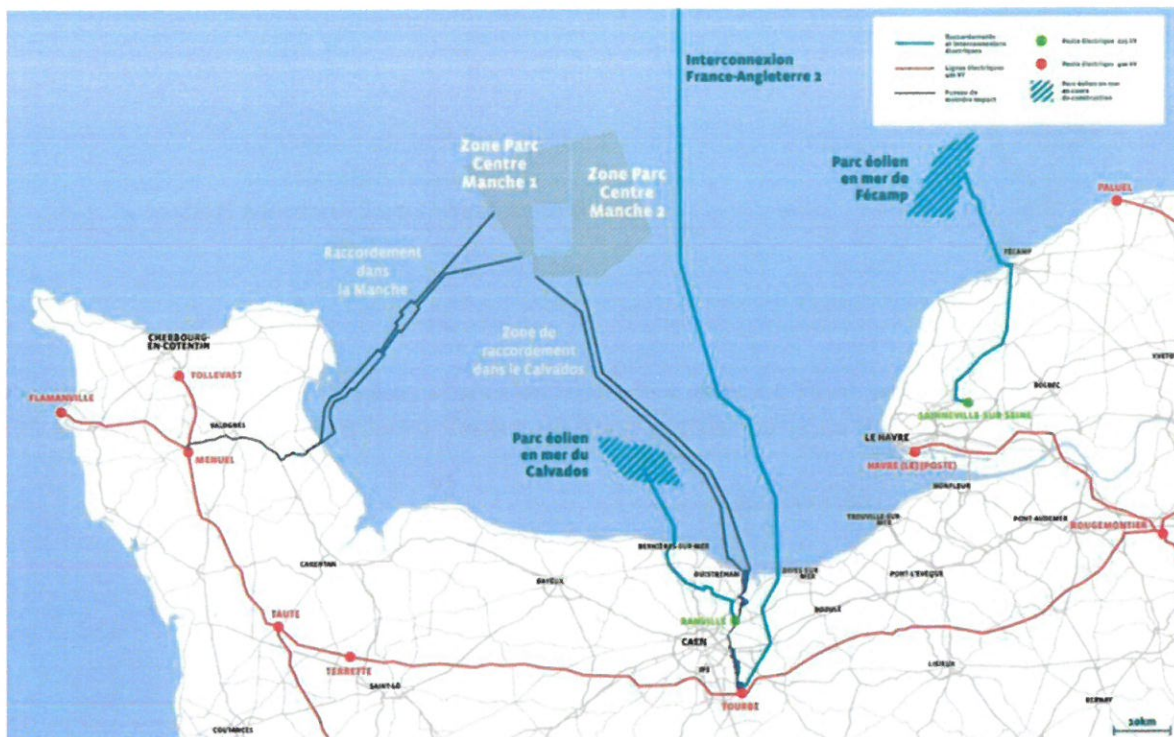
Enquête publique pour le raccordement au réseau électrique du parc éolien Centre-Manche 1

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2025, le préfet a prescrit une enquête publique portant sur la demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer Centre-Manche 1 (Raccordement CM1) présentée par la société RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français et maître d'ouvrage du Raccordement CM1.

Le raccordement au réseau public de transport d'électricité du 1^{er} parc éolien en mer de la zone Centre-Manche s'inscrit dans le cadre du Projet plus large de création de deux parcs éoliens en mer dans la zone Centre-Manche pour une puissance cumulée de 2,5 GW, et de leurs raccordements respectifs, conformément au plan ci-dessous.



L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est désormais appelée enquête environnementale et est codifiée sous les articles L123 et R123 du code de l'environnement.

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, l'avis d'ouverture de l'enquête public a été publiée par voie d'affichage à la mairie depuis le 01 août 2025.

En application de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Aussi, après avoir pris connaissance des documents sur le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité du futur parc éolien en mer Centre-Manche par la société Réseau de Transport d'Electricité,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	19	Procurations	8	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer Centre-Manche1, présentée par la société RTE,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire